



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 1877

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES
PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA
TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES
FRAIS RELATIVEMENT À LA TARIFICATION APPLICABLE AU
CAMPING MUNICIPAL DE BEAUPORT**

**Avis de motion donné le 6 février 2012
Adopté le 20 février 2012
En vigueur le 23 février 2012**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'apporter certains ajustements à la tarification pour la location de terrains et le service de navette au camping municipal de Beauport.

RÈGLEMENT R.V.Q. 1877

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COÛT DES PERMIS ET DES LICENCES, LES TAXES SPÉCIALES, LA TARIFICATION DE BIENS ET DE SERVICES ET LES AUTRES FRAIS RELATIVEMENT À LA TARIFICATION APPLICABLE AU CAMPING MUNICIPAL DE BEAUPORT

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 39.10.1 du *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.R.V.Q. chapitre C-9 et ses amendements, est modifié par :

1° le remplacement, au sous-paragraphe *a)* du paragraphe 1° du premier alinéa, de « 1 \$ » par « 2 \$ »;

2° le remplacement, au sous-paragraphe *b)* du paragraphe 1° du premier alinéa, de « 2 \$ » par « 3 \$ »;

3° le remplacement, au sous-paragraphe *c)* du paragraphe 1° du premier alinéa, de « 2 \$ » par « 3 \$ »;

4° le remplacement, au sous-paragraphe *d)* du paragraphe 1° du premier alinéa, de « 3 \$ » par « 4,50 \$ »;

5° le remplacement, au sous-paragraphe *e)* du paragraphe 1° du premier alinéa, de « 5 \$ » par « 6 \$ »;

6° le remplacement, au sous-paragraphe *f)* du paragraphe 1° du premier alinéa, de « 50 \$ » par « 75 \$ »;

7° le remplacement, au paragraphe 2° du premier alinéa, de « 39 \$ » par « 40 \$ » et de « 235 \$ » par « 240 \$ »;

8° le remplacement, au paragraphe 3° du premier alinéa, de « 41 \$ » par « 42 \$ » et de « 250 \$ » par « 255 \$ »;

9° le remplacement, au paragraphe 4° du premier alinéa, de « 37 \$ » par « 38 \$ » et de « 225 \$ » par « 230 \$ »;

10° le remplacement, au paragraphe 5° du premier alinéa, de « 31 \$ » par « 32 \$ » et de « 185 \$ » par « 190 \$ »;

11° le remplacement, au paragraphe 6° du premier alinéa, de « 6 \$ » par « 7 \$ » et de « 30 \$ » par « 35 \$ »;

12° le remplacement, au paragraphe 9° du premier alinéa, de « 19 \$ » par « 20 \$ »;

13° le remplacement, au sous-paragraphe *a*) du paragraphe 13° du premier alinéa, de « 5 \$ » par « 6 \$ »;

14° le remplacement, au sous-paragraphe *c*) du paragraphe 13° du premier alinéa, de « 10 \$ » par « 12 \$ »;

15° le remplacement, au sous-paragraphe *c*) du paragraphe 14 ° du premier alinéa, de « 50 \$ » par « 75 \$ ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet à compter de la date la plus tardive suivante :

1° celle de l'entrée en vigueur de ce règlement;

2° le 1^{er} janvier 2012.

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais afin d'apporter certains ajustements à la tarification pour la location de terrains et le service de navette au camping municipal de Beauport.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.